

CONTRE UN DIPLOME AU RABAIS

La validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) se met en place.

Le 3 février 2005 est paru au journal officiel un arrêté ministériel du 25 janvier 2005, instaurant la VAE aide soignante (Validation des Acquis et de l'Expérience) afin d'obtenir le DPAS (Diplôme Professionnel d'Aide Soignant).

Prendre en compte l'expérience professionnelle des salariés pour l'obtention d'un diplôme est une bonne chose en soi.

Pour SUD, la VAE doit favoriser l'évolution et la promotion professionnelle des agents .Elle doit permettre l'entrée en école avec une formation adaptée (diminution des stages pratiques pour les modules validés). Les cours théoriques doivent être conservés et tous les professionnels doivent passer le même diplôme.

La VAE Aide Soignante est la première étape d'un processus qui touchera toutes les professions.

Nous nous insurgons contre le principe retenu pour attribuerou plutôt « brader » ce diplôme.

Effectivement tout candidat, même bénévole, de tous horizons professionnels, pouvant justifier, et ce au cours des 12 dernières années d'une durée totale d'activités de 5 ans (soit 7000 heures) pour 2005, de 4 ans (soit 5600h) pour 2006, et en 2007 de 3 ans (soit 4200h) dans n'importe quelle structure (Centres hospitaliers, cliniques, maisons de retraite, de repos ou à domicile auprès de personnes dépendantes), pourra prétendre déposer un dossier auprès de la DDASS, afin de faire valider « les 8 modules référencés » pour l'obtention du DPAS, sans pour cela avoir pu acquérir la formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice de la profession d'AS.

Loin de nous l'idée de s'opposer à une évolution de carrière des Agents Hospitaliers, mais force est de constater que, dès l'instant où le candidat aura obtenu l'aval du jury, il demeurera responsable de ses actes et devra répondre de ses éventuelles erreurs.

La mise en place de l'application de la VAE, permet l'obtention d'un diplôme au rabais et diminue le temps de formation initiale, ce qui se traduit par une dévalorisation du diplôme pour pallier le manque d'effectif. La VAE reste un moyen de supprimer des formations auxquelles les agents sont en droit d'accéder. Cette dernière est mise en place dans l'urgence du fait du manque de plus en plus criant de personnel diplômé.

La VAE ne pourra remplacer la formation mise en place pour les aides soignants, mais va entraîner une déqualification de toute la profession.

Nous devons refuser cet état de fait.

Grâce à une action concertée, les Aides Soignants doivent par leur mobilisation dénoncer un diplôme bradé pour pallier l'insuffisance des effectifs dans leur corporation.